

# **PARTAGEONS LA RUE**

## **LA PLACE DU VÉLO À BRIVE**

**CHARTRE 2014 – 2020**  
**DE BRIVEVILLECYCLABLE**



**partager la rue**  
**BRIVE VILLE CYCLABLE**

**EN ZONE DE RENCONTRE**

**PRIORITÉ :**

- 1 PIÉTONS
- 2 VÉLOS
- 3 VOITURES

**LE DOUBLE SENS CYCLABLE EST GÉNÉRALISÉ**



# PRÉAMBULE

En février 2008, notre association avait proposé une charte, envisagée comme « un outil pour construire ensemble un nouveau paysage urbain » et qui avait été signée par plusieurs des candidats aux élections municipales.

Six années ont passé et les élections qui se dérouleront en mars prochain sont une nouvelle occasion de répondre aux attentes des citoyens, d'accompagner mais aussi de provoquer les changements de comportements nécessaires à la cohésion sociale, à l'amélioration de la santé et du cadre de vie, à la diminution de la facture énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

Tout en reconnaissant l'avancement accompli par la collectivité pour faciliter l'usage du vélo et plus généralement les mobilités actives, il nous a paru nécessaire de dresser un bilan et de renouveler

nos propositions tout particulièrement vis à vis des engagements pris, à différentes échelles territoriales depuis, lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Corrèze, du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'Agglo et de son schéma directeur cyclable, ou de l'Agenda 21 de la ville.

Ces différents documents permettent aujourd'hui aux acteurs politiques locaux de disposer d'outils pratiques et fonctionnels pour organiser, avec les services concernés, les mobilités de demain à Brive et dans son agglomération et ainsi de favoriser des alternatives à la voiture.

Nos propositions sont déclinées en cinq thèmes, bien évidemment complémentaires et transversaux, à partir du mot VELOS.

# BILAN CHARTE 2008

Le 14 février 2008, a été signée par 3 candidats à la mairie de Brive (Philippe Lescure, Philippe Nauche, et Etienne Patier) la Charte pour une Ville de Brive Cyclable, élaborée et proposée par notre association Brive Ville Cyclable partager la rue.

## 6 ans après, nous faisons un bilan de ces 15 propositions

**Préalable** : Dans le cadre de la loi sur l'air du 30/12/96 (article L228-2 du code de l'environnement) : « À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, à l'occasion des réalisations ou des rénovations de voies urbaines doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquage au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation... »

**1) Assurer la complémentarité** du vélo et des autres modes de transport (bus, train, marche, roller...) à Brive et dans son Bassin d'activités.

L'impulsion donnée aux modes de transport « actifs » (accessibilité, rénovation de l'image et du « parc » du réseau des bus, réaménagements des abords de la gare, prise en compte de la place du vélo là où des aménagements sont réalisés) est bien réelle. La complémentarité reste à impulser.

**2) Faciliter et organiser** l'accès du centre ville à la circulation des vélos (1<sup>ère</sup> ceinture des boulevards) Zone 30, contresens cyclables, accès des voies piétonnes aux vélos, parkings à vélos adaptés et sécurisés...

La mise en place d'une circulation apaisée en centre ville (zones de rencontre) a permis la généralisation des doubles sens cyclables depuis peu... et cela s'avère très positif. Des parkings à vélo ont été installés dans ce secteur suite à nos propositions. Sur le boulevard circulaire et au-delà de cette première ceinture, la circulation à vélo reste difficile et surtout discontinu.

**3) Initier** une carte des aménagements existants afin d'élaborer et de poursuivre la réalisation d'un réseau

cyclable cohérent et continu dans la traversée de Brive est-ouest et nord-sud (DSC, bandes ou pistes cyclables, Zones 30, voies piétonnes accessibles, feux prioritaires aux vélos, traversée de parcs, rampes d'escalier, couloirs de bus accessibles aux vélos...)

Une carte, transmise par les services techniques, est consultable désormais sur notre site. Elle demande à être réactualisée au fur et à mesure l'avancée des aménagements.

**4) Établir** un plan de circulation global sur l'ensemble de la ville intégrant des liaisons bus-vélo ; train-vélo ; piéton-vélo...

Des propositions et des actions ont été engagées (PDU, pôle multimodal à la gare, aménagements de stationnements vélo en ville) le réseau cyclable se développe mais reste discontinu. Le repérage de ces liaisons est difficile et reste à développer.

**5) Mettre en place** des stationnements pour les vélos à proximité des écoles, commerces, parkings...

Les propositions de l'association ont été prises en compte par les services techniques de la ville.

**6) Réaliser** un plan pluriannuel d'aménagement du réseau cyclable en concertation avec les partenaires et les usagers.

Il existe et a été élaboré en 2009 (schéma cyclable de l'agglomération de Brive.)

**7) Donner la priorité** aux modes de transports dits « doux » (marches, roller, bus, train, vélo...)

La priorité aux modes de transport dits « actifs » est effective.

**8) Créer un poste** de « coordinateur vélo » au sein du conseil municipal, interlocuteur des usagers et des partenaires, clubs ou associations, ayant la charge de la réalisation des aménagements (avec la possibilité d'investir pour une formation des techniciens municipaux dans le cadre des aménagements du plan de circulation...)

Un « monsieur Vélo » a été nommé et a un rôle de lien entre l'association et les services techniques de la ville.

**9) Soutenir** les actions des associations d'usagers, piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, rollers.

En ce qui concerne notre association, ce soutien existe concrètement.

Renforcer la concertation et l'information sur le thème de la sécurité pour « partager la rue » (campagne annuelle); créer des comités de suivi des actions menées.

À notre demande, les réunions de concertation sur les projets d'aménagements existent, à raison de 4 par an.

Il n'y a pas d'information sur le thème de la sécurité ni de comité de suivi des actions menées.

**10) L'innovation** par la création de vélostations (lien intermodal entre 2 modes de transport) à la gare, par la création d'une Maison du Vélo...

La « vélostation » n'est pas à l'ordre du jour; l'annonce de la création d'une maison du vélo a été faite à plusieurs reprises mais n'est pas encore effective.

**11) Organiser ou favoriser** les déplacements domicile/école et domicile/travail à vélo, par la mixité des transports bus-vélo ; piéton-bus ; piéton-vélo... Elaborer des plans de déplacements alternatifs à la

voiture... Organiser un ramassage scolaire à pied ou à vélo...

Le réseau étant trop parcellaire et discontinu, cela reste difficile à mettre en place.

Lorsque la maison du vélo sera ouverte, elle pourra l'impulser.

**12) Poursuivre et achever** l'aménagement de la Voie Verte dans un délai de 3 ans.

Elle a progressé mais reste interrompue en centre ville. Sa continuité est une priorité.

Un axe alternatif reste à trouver (par la Guierle...)

**13) La relier** au réseau cyclable existant et à créer.

En partie réalisé mais à poursuivre.

**14) Adhérer** au Club des Villes Cyclables.

Est-ce toujours d'actualité ?

**15) Prévoir** un budget adapté aux engagements pris et aux actions à entreprendre. On considère comme raisonnable le chiffre de 10 € /an et par habitant, ce qui fait pour Brive, ville de 49 900 habitants, un investissement de 499 000 €/ an.

Les financements ont bien été engagés, n'ayant pas tous les budgets en main, il nous est très difficile de les chiffrer.

**Globalement, des avancées significatives sont notées par rapport aux engagements de la Charte 2008, elles demandent à progresser davantage dans les années qui viennent.**

**Cela fera l'objet de nos propositions pour la période 2014-2020.**

V  
É  
L  
O  
S

**VALORISER ...**  
**L'USAGE DU VÉLO À BRIVE**

**ÉTENDRE ...**  
**LE RÉSEAU CYCABLE**

**LIBÉRER ...**  
**DE L'ESPACE POUR MIEUX**  
**PARTAGER LA RUE**

**OPTIMISER ...**  
**LES ACCÈS AU VÉLO VERS**  
**LE CENTRE VILLE**

**SENSIBILISER ...**  
**ET SOUTENIR LA PRATIQUE DU VÉLO**

# V

## VALORISER ... L'USAGE DU VÉLO À BRIVE

- Assurer la complémentarité du vélo et des autres modes de transport (bus, train, marche, roller...) à Brive et dans son Bassin d'activités.
- Organiser ou favoriser les déplacements domicile/école et domicile /travail à vélo, par la mixité des transports bus-vélo ; piéton-bus ; piéton-vélo...
- Élaborer des plans de déplacements alternatifs à la voiture...
- Travailler davantage pour développer des projets avec les entreprises, les écoles...
- Appliquer le plan de circulation global sur la ville (PDU et Schéma cyclable), le réseau étant encore trop parcellaire et discontinu, son maillage demande à prendre plus d'ampleur.
- Installer des parkings relais et créer des vélostations (lien intermodal entre 2 modes de transport).

### CE QUE DIT

#### LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) SUD CORRÈZE

- Assurer une meilleure maîtrise des déplacements à l'échelle du SCoT Sud Corrèze
- Favoriser les modes de transports alternatifs à l'automobile (*PADD, Axe 1.3.*)

#### LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) 2011-2020 DE L'AGGLO DE BRIVE

- Faire de l'agglomération (le pôle urbain et les territoires situés en fond de vallée) un territoire « cyclable ».
- Le PDU se fixe comme objectif, à travers le Schéma Cyclable de l'Agglomération de Brive, de permettre ces déplacements en sécurité en créant un réseau structurant de déplacements à vélo ainsi qu'un panel de services qui permettront de soutenir et de sécuriser la pratique du vélo. (*Principes 4.3.*)
- Renforcer l'usage des transports collectifs en mettant en œuvre des « services vélo » tels que :
  - le stationnement destiné à la courte durée,
  - le gardiennage de vélo en stationnement longue durée,
  - la location ou le prêt de vélo,
  - services divers (réparation, entretien, information...).
- Renforcer la pratique du vélo notamment sur les secteurs moins « urbains » et les secteurs marqués par le relief en accompagnant les habitants de l'Agglomération de Brive vers l'acquisition de vélos à assistance électrique. (*fiche action - Action 3.5*)

#### L'AGENDA 21 DE LA VILLE DE BRIVE

- Inciter aux pratiques alternatives de déplacement (*Axe 3 - Objectif 2*)

#### LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DE L'AGGLO DE BRIVE

- Louer des vélos en longue durée à destination de publics cibles (*Action 5*)
- Aider à l'entretien des vélos des usagers (*Action 10*)
- Procéder à des opérations de marquage des vélos pour lutter contre le vol (*Action 11*)



# É

## ÉTENDRE ... LE RÉSEAU CYCLABLE

- Poursuivre la réalisation d'un réseau cyclable cohérent et continu dans la traversée de Brive est-ouest et nord-sud : double-sens cyclables, bandes ou pistes cyclables, Zones 30, voies piétonnes accessibles, « cédez-le-passage au feu rouge », traversée de parcs, rampes d'escalier, couloirs de bus accessibles aux vélos....
- Poursuivre et achever en PRIORITE l'aménagement de la continuité de la Voie Verte, un axe alternatif est à trouver (passage par la Guierle/av. Foch).
- Développer les aménagements vers les écoles, zones d'activité, campus universitaire, équipements sportifs, ...
- Aménager la première ceinture : voie bus avec intégration cyclable.
- Développer les doubles sens cyclables et le « cédez-le-passage au feu rouge ».

### CE QUE DIT

#### LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) SUD CORRÈZE

- Réaliser un réseau structurant d'aménagements cyclables

Au-delà d'aménagements liés à des opportunités de travaux, le Schéma Directeur Cyclable à pour ambition de construire un réseau d'axes cyclables continu sur le territoire de l'agglomération. L'aménagement des connexions entre les itinéraires et le traitement des discontinuités seront une priorité majeure.

- Par ailleurs, en plus du schéma, la totalité des voies (même hors schéma) à sens unique peut être passée en double sens cyclable. (*Action 1*)
- Jalonner les itinéraires cyclistes (*Action 6*)

#### LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) 2011-2020 DE L'AGGLO DE BRIVE

- Définition de normes de stationnement voiture et vélo dans les PLU (*fiche action - Action 6.2*)



## LIBÉRER ... DE L'ESPACE POUR MIEUX PARTAGER LA RUE

- Poursuivre la mise en place de stationnements pour les vélos à proximité des édifices publics, écoles, centre hospitalier, commerces, parkings... et favoriser ces dispositifs dans les logements collectifs existants.
- Faire respecter l'obligation d'infrastructures dédiées au stationnement des vélos (décret du 25.07/2011 et arrêté du 20.02/2012 du Code de la construction et de l'habitation) dans les projets de construction d'immeubles d'habitations ou de bureaux.
- Ouvrir la maison du vélo. Une fois créée, elle pourra impulser des actions auprès du public, des entreprises, des écoles ...

### CE QUE DIT

#### LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) SUD CORRÈZE

Le SCoT impose :

- Que des aires de stationnement 2 roues soient imposées dans les programmes de logements collectifs et dans les zones d'activités économiques
- Que les PLU et CC doivent prévoir un maillage de cheminements piétonniers et cyclables visant à relier les principaux équipements et les secteurs de développement de l'habitat

#### LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) 2011-2020 DE L'AGGLO DE BRIVE

- Mise en œuvre de plans de circulation à l'échelle du pôle urbain pour un nouveau partage de l'espace public (*fiche action - Action 2.4*)
- Mise en œuvre du schéma cyclable de l'Agglo de Brive et de ses 11 actions (*fiche action - Action 3.1*) Le réseau proposé permettrait d'atteindre 100 km de voiries équipées d'aménagements cyclables sur l'Agglomération de Brive à 10 ans.
- Communiquer sur le réseau cyclable existant :

La création d'un support grand public d'information sur le réseau peut se faire en partenariat avec les associations de cyclistes urbains.

- Mesure d'accompagnement pour l'Agglo de Brive, autorité organisatrice des transports :
  - Etudier les possibilités pour les cyclistes d'emprunter les bus pour monter du fond de vallée vers les coteaux.
- Mesure d'accompagnement pour les communes, en tant qu'autorités investies du pouvoir de police :
  - prendre en compte le décret n°2008-754 en date du 30 juillet 2008 (article R 110-2 du Code de la route) qui crée les zones de rencontre à double-sens cyclable systématique et généralise le principe du double sens cyclable dans toutes les rues à sens unique des zones 30 (sauf exceptions motivées définies par arrêté municipal) ;
  - dresser une liste des croisements dangereux pour les cyclistes circulant en site propre, afin de sécuriser ces intersections.

#### LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DE L'AGGLO DE BRIVE

- Permettre le stationnement des vélos (*Action 4*)
  - Sur l'espace public : implanter du mobilier à proximité de l'ensemble des pôles générateurs.
  - Sur l'espace privé : Adapter les documents d'urbanisme pour intégrer le stationnement vélo dans toute construction nouvelle ou réhabilitée.

# O

## OPTIMISER ... LES ACCÈS AU VÉLO VERS LE CENTRE VILLE

- Faciliter et organiser l'accès à la circulation des vélos au centre ville et à l'ensemble de la ville (« cédez-le-passage au feu rouge », double sens cyclable).
- Coordonner le développement du réseau cyclable dans le cadre du plan pluriannuel d'aménagement (PDU).
- Entretien davantage les voiries et les aménagements cyclables existants.
- Installer de la signalétique directionnelle à destination des cyclistes.
- Mettre en place un dispositif efficace visant à faire respecter par tous les usagers de l'espace public les aménagements cyclistes et les cyclistes.

### CE QUE DIT

#### LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) SUD CORRÈZE

- Assurer une meilleure maîtrise des déplacements à l'échelle du SCoT Sud Corrèze
- Favoriser les modes de transports alternatifs à l'automobile (PADD, Axe 1.3.)

#### LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) 2011-2020 DE L'AGGLO DE BRIVE

Une nécessaire requalification des voies de l'agglomération (Principes 4.2.)

- Les pénétrantes du pôle urbain, à Brive et à Malemort, qui sont aujourd'hui des axes routiers laissant peu de places aux circulations douces et aux transports en commun ; ces axes seront requalifiés dans le sens d'un meilleur partage de l'espace public, d'une maîtrise des vitesses de circulation et donc d'une amélioration de la sécurité de tous les déplacements ;
- Les principales artères du centre-ville de Brive (notamment 1<sup>ère</sup> ceinture, avenue de Paris, Quai Tourny, avenue Jean Jaurès) sur lesquelles sont proposées des voies réservées aux bus ainsi que des aménagements de qualité pour les vélos et les piétons ;

#### L'AGENDA 21 DE LA VILLE DE BRIVE

Fluidifier les échanges internes à l'Agglo

- Mettre en œuvre, avec les communes, le schéma directeur cyclable (24.)
- Accompagner les Plans de Déplacements pour les entreprises, les associations de zones, les administrations et les établissements scolaires afin de réduire les déplacements polluants (25.)

#### LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DE L'AGGLO DE BRIVE

- Intégrer la voie verte au réseau d'agglomération et l'adapter aux pratiques (Action 2)
- La voie verte doit être parfaitement roulable. Pour ce faire, il faut supprimer l'ensemble des éléments de discontinuité : escalier, ressauts ...
- Jalonner depuis les centres urbains les entrées de la voie verte.
- Aménager les itinéraires d'accès à la voie verte sur l'ensemble des communes traversées.

# S

## **SENSIBILISER... ET SOUTENIR LA PRATIQUE DU VÉLO**

- Poursuivre la concertation avec les partenaires et les usagers.
- Renforcer la concertation et l'information sur le thème de la sécurité pour « partager la rue » (campagne annuelle) ; créer un comité de suivi des actions menées.
- Soutenir les actions des associations d'usagers, piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, rollers.
- Susciter la réflexion sur les aménagements cyclables, dans le cadre des conseils de quartiers et présenter les réalisations cyclables.
- Participer plus en amont à la réflexion des projets pour mieux répondre aux attentes des usagers.
- Poursuivre la formation et la sensibilisation des techniciens en charge de la voirie à la prise en compte des déplacements cyclistes.
- Permettre, sur le terrain, de « vérifier » régulièrement et conjointement avec les aménageurs, le fonctionnement et la cohérence des infrastructures.

### **CE QUE DIT**

#### **LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU) 2011-2020 DE L'AGGLO DE BRIVE**

- Une Cellule de suivi du PDU doit être constituée pour garantir une gestion partenariale et une transparence, (*Le suivi du PDU*)
- un Observatoire de la Mobilité sera constitué dont la maîtrise d'ouvrage revient à l'autorité organisatrice des transports, c'est-à-dire l'Agglomération de Brive (*Le suivi du PDU*)

Le développement et l'organisation de l'information et de la communication

- Organiser des actions de sensibilisation dans les écoles, les entreprises, les administrations, les services sociaux, etc. ;
- Organiser et animer des rencontres entre les différents acteurs de la mobilité ;
  
- Mise en place d'un service de conseil en mobilité et d'aide à l'élaboration des PDE, PDIE, PDA et PDES (*fiche action - Action 7.1*)
- Mise en place d'événementiels en faveur des nouvelles formes de mobilité et des modes doux (*fiche action - Action 7.4*)

**SIGNATURES**

A large white rectangular area intended for signatures, centered on the page. The area is completely blank, providing space for multiple signatures.



12, ave Louis Pons  
19100 Brive-la-Gaillarde  
05 55 74 28 71 // 06 28 32 29 95

[brive.villecyclable@laposte.net](mailto:brive.villecyclable@laposte.net)  
[www.brivevillecyclable.org](http://www.brivevillecyclable.org)  
[www.facebook.com/brive.cyclable](https://www.facebook.com/brive.cyclable)

